



PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNE DE MONTELIER

Annexes sanitaires

Dossier d'arrêt – 05 2022



PLU DE LA COMMUNE DE MONTÉLIER • ANNEXES SANITAIRE

LES DECHETS.....	3
Organisation.....	3
Les différentes filières.....	3
LES RESEAUX.....	6
Eau potable.....	6
Eaux usées.....	12



LES DECHETS

Organisation

La collecte des ordures ménagères est sous la responsabilité de Valence Romans Agglo qui compte 54 communes, soit 220 156 habitants (données RPQS 2019).

Les différentes filières

Les ordures ménagères

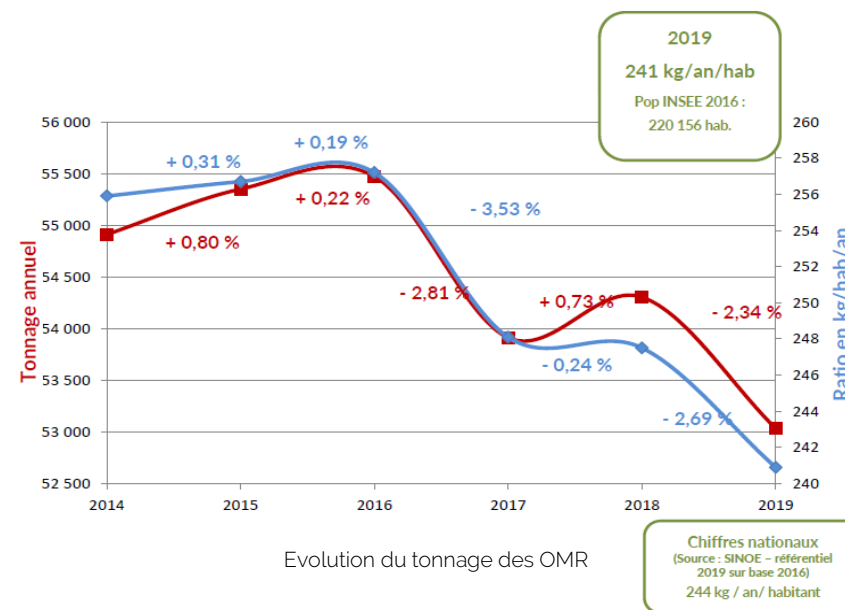
Les Ordures Ménagères et assimilés Résiduels (OMR) désignent les déchets non recyclables. La collecte des OMR s'effectue selon les secteurs soit en régie pour 74 088 habitants (34 %) soit en prestation pour 146 068 habitants (66%). La collecte en prestation est réalisée par la société PROPOLYS (Groupe PIZZORNO) pour le secteur Sud (comprenant la commune de Montélier) et la société MORIN pour une partie du secteur Nord.

La collecte s'effectue soit en porte-à-porte soit en apport volontaire. Pour le porte-à-porte, les bacs individuels appartiennent aux administrés et les bacs de regroupement sont la propriété de l'Agglo. Pour l'apport volontaire, 55 % des conteneurs sont la propriété de l'Agglo et 45 % appartiennent à des tiers (bailleurs sociaux, copropriétés, communes...).

La fréquence de collecte est de 2 (secteur des Bois et du centre-ville) à 1 fois par semaine (sur le reste de la commune).

Le graphique ci-contre met en évidence une diminution du tonnage d'OMR produit.

Les OMR sont transportées vers les centres de valorisation de Beauregard-Baret et d'Etoile-sur-Rhône.



Le tri sélectif

La collecte sélective est répartie en 3 flux :

- Les corps plats : papiers, journaux, magazines, cartons ;
- Les corps creux : flacons plastiques, emballages métalliques et briques alimentaires ;
- Le verre : bouteilles et bocaux en verre.

La collecte du verre est réalisée en prestation sur tout le territoire par la société GUERIN. La collecte sélective des corps plats et des corps creux s'effectue soit en régie pour 24 255 habitants (11 %) soit en prestation pour 195 901 habitants (89 %).

La collecte du verre s'effectue à 100 % en apport volontaire. La collecte des corps creux et des corps plats s'effectue soit en porte-à-porte soit en apport volontaire.

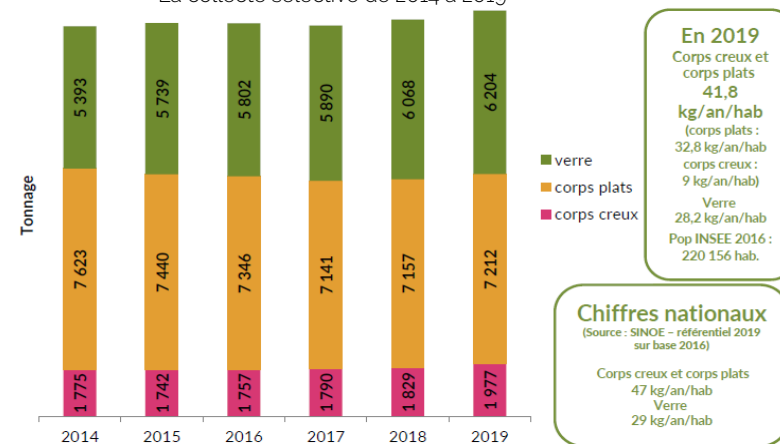
Pour le porte-à-porte des corps creux et corps plats la collecte s'effectue :

- 1 fois par semaine en camion bi-compartmenté (collecte simultanée des 2 flux) sur le secteur Sud soit environ 86 000 habitants ;
 - 1 fois tous les 15 jours en benne classique (collecte alternée des 2 flux) sur le secteur Nord soit environ 24 000 habitants.
- Pour les points d'apport volontaire (verre, corps creux, corps plats) en moyenne 1 fois tous les 15 jours.

A Montélier, la collecte du verre, des corps creux et des corps plats s'effectue à 100% en apport volontaire.

Les matériaux recyclables issus des collectes sélectives (corps creux et corps plats) sont transportés au centre de tri du SYTRAD. Ce dernier permet de séparer et de conditionner ces déchets. Ces 2 flux sont ensuite répartis en 9 catégories qui sont expédiées vers des filières de recyclage (voir schéma ci-contre).

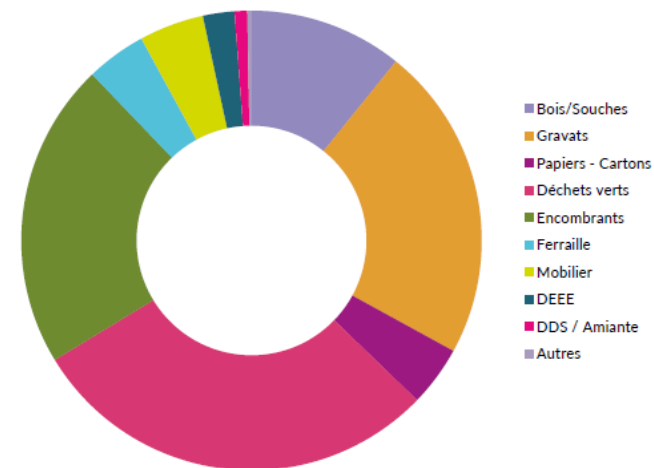
La collecte sélective de 2014 à 2019



Déchetteries

Ces équipements ont pour rôle de permettre aux habitants de l'Agglo d'évacuer dans de bonnes conditions les déchets non collectés en porte-à-porte ou en apport volontaire. Conformément au règlement intérieur, l'accès est gratuit pour les particuliers et payant pour les autres usagers. La Communauté d'agglomération gère 13 déchèteries. Les plus proches de la commune de Montélier se situent à Saint-Marcel-lès-Valence et Valence.

Après une baisse des tonnages collectés en déchèterie en 2018, l'année 2019 a été marquée par une importante hausse. Cette dernière s'explique notamment par les 2 incidents climatiques notables, épisodes de grêle en juin et neigeux en novembre, qui ont engendré de fortes quantités de déchets. Cela concerne particulièrement les flux de déchets verts (+ 14%), d'encombrants (+ 8%) et d'amiante lié (+ 16%).



Les apports en déchetterie en 2019



LES RESEAUX

Eau potable

Compétences

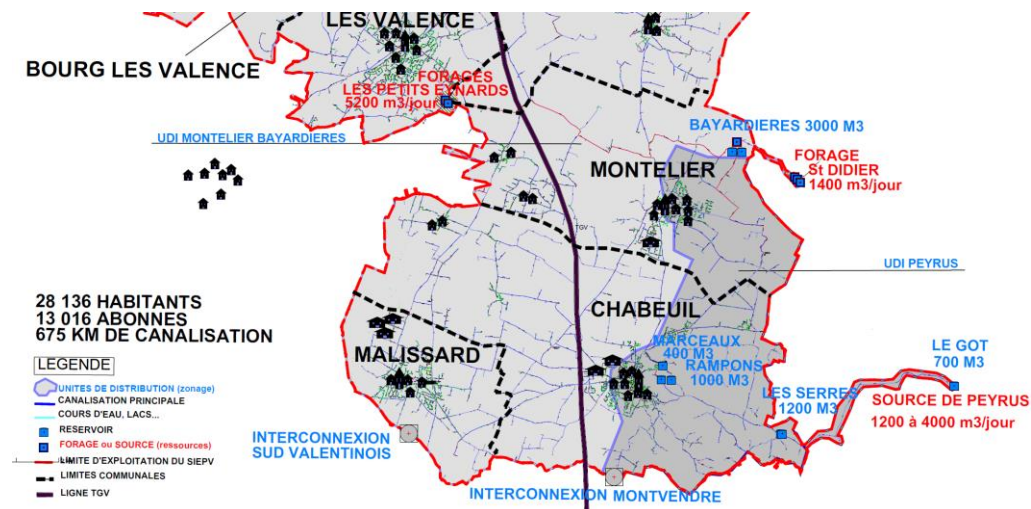
La compétence eau potable appartient au Syndicat des Eaux de la Plaine de VALENCE (S.I.E.P.V.), qui dessert 8 communes. Le Syndicat est géré par un comité renouvelé le 30 avril 2014. Il assure sa mission en régie directe.

Le nombre d'abonnés raccordés au réseau du Syndicat fin 2020 est de 13 616 (+ 206 par rapport à 2019), pour un nombre d'habitants desservis d'environ 28 265 (estimation).

Ressource

Depuis les années 1990, le Syndicat compte deux sources d'approvisionnement en eau qui présentent l'avantage d'être complémentaires :

- L'eau superficielle de très bonne qualité que donne la **source des Tuffes à Peyrus**. Le syndicat achète en gros à la commune de Peyrus toute l'eau produite par la source des Tuffes que le réseau peut absorber. Cette eau, issue des contreforts du Vercors, qui contient très peu de nitrates et de pesticides arrive gravitairement dans le réseau et peut ensuite être distribuée, avec peu d'énergie, dans une grande partie du réseau maillé. Le volume global annuel varie en fonction du débit de la source mais celle-ci est généralement plus productive en hiver et au printemps et moins productive en période d'étiage, de juin à septembre. Cette eau superficielle est chlorée au minimum pour éviter le développement bactérien.



L'alimentation en eau potable sur le territoire

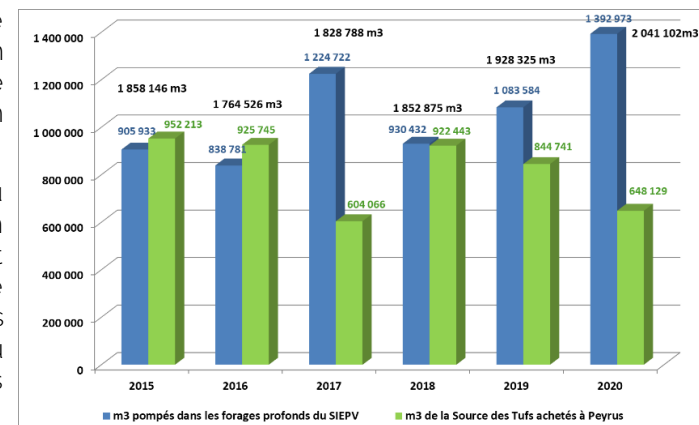
- L'eau prélevée profondément dans la Molasse sur les **3 champs captant** appartenant au Syndicat.

Champ captant	St Didier	Petits Eynards	Les Deveys
Situé sur la Commune de	Charpey	Alixan	Châteauneuf sur Isère
Nombre de forages	2 forages	3 forages	1 forage
Profondeur de captage	260 mètres	160 mètres	200 mètres

Pompée à grande profondeur dans la nappe de la Molasse Miocène majoritairement l'été pour compléter l'apport moindre de la source des Tuffs, cette eau profonde est de très bonne qualité tant du point de vue bactériologique que du point de vue physico-chimique (nitrates, pesticides, ...). Elle ne nécessite aucun traitement. Seul le captage des Deveys présente un taux de nitrates de 40 mg/litre, proche du seuil de potabilité fixé à 50 mg/ litre. Une étude a été lancée fin 2016 pour déterminer l'origine de cette pollution aux nitrates et essayer de la juguler. Un plan d'action et de sensibilisation visant à faire diminuer le taux de nitrates présents dans l'eau pompée à grande profondeur a été validé fin 2020. Au printemps 2021, ce plan d'action a été présenté aux exploitants agricoles des parcelles concernées.

Après une année 2017 extrêmement sèche qui a été marquée par le volume historiquement faible de l'eau donnée par la source des Tuffs et un volume record pompé à grande profondeur, l'approvisionnement en eau du Syndicat en 2018 et 2019 est revenu à une situation habituelle où les deux ressources sont quasiment équivalentes. La production de la source des Tuffs a à nouveau été faible en 2020, presque autant qu'en 2017. Comme en 2017, le syndicat a davantage sollicité la station de pompage des Petits Eynards et dans une bien moindre mesure le champ captant de St Didier de Charpey. La production d'eau 2020 a ainsi été assurée à 68 % par les pompages dans la Molasse profonde et à 32 % par les sources des Tuffs.

Sur plusieurs années, on remarque quand même une baisse tendancielle du volume d'eau fourni par la source des Tuffs, sans doute imputable aux récentes sécheresses estivales marquées.

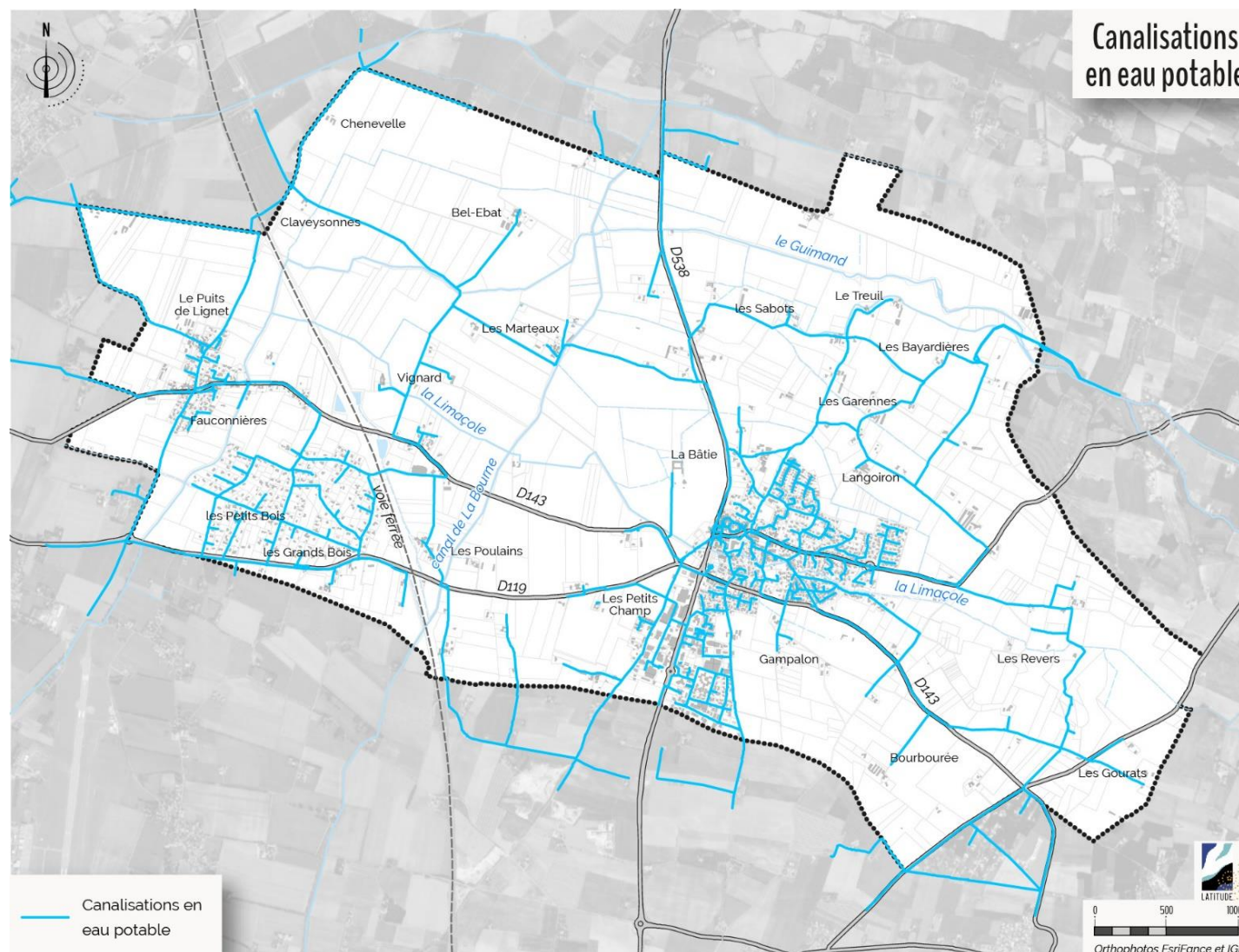


Le bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2020 est le suivant :

Volumes d'eau produits (forages)	1 392 973	m3
Volumes d'eau importés (Peyrus)	648 129	m3
Volumes mis en distribution	2 041 102	m3
Volumes d'eau relevés aux compteurs des abonnés	1 596 053	m3
Volumes d'eau facturés (Poteaux incendie + bornes de paysage)	7 064	m3
Vente d'eau en gros (Barcelonne)	5 251	m3
Vente d'eau en gros (Chateaudouble)	25 201	m3
Total des m3 consommés	1 633 569	m3
Soit un rendement de réseau 2020 de 80,82 % (calcul SISPEA)		

Les réseaux

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable à l'échelle du syndicat est de 9 140 ml.



La disponibilité de la ressource

Les services d'Etat ont établi un Plan de Gestion de la Ressource en Eau sur le bassin versant de la Véore Barberolle. Ce P.G.R.E. impose au syndicat d'interrompre la prise d'eau sur la source des Tuffs chaque année de juin à septembre inclus afin de laisser un débit minimum dans le cours d'eau pour la faune et la flore en période d'étiage. Or, les abonnés des Hauts de Chabeuil et de Montélier sont quasi-exclusivement alimentés grâce à l'eau descendant gravitairement depuis Peyrus. Pour continuer de les desservir en période d'étiage tout en respectant le PGRE, il est indispensable de trouver un autre champ captant situé sur les hauteurs, dans un secteur situé entre Combovin, Chateaudouble et Chabeuil.

La disponibilité de la ressource en 2020 :

Eau pompée dans la nappe de la Molasse Miocène :

- La station des Petits Eynards : 270 m³/h avec un volume quotidien ne devant dépasser 5200 m³ défini par arrêté préfectoral, soit 1 898 000 m³/an ;
- La station des Deveys : 60 m³/h pour un volume journalier maximal de 1200 m³, soit 438 000 m³/an ;
- La station de Saint-Didier : 70 m³/h sans pouvoir excéder 1400 m³ par jour, soit 511 000 m³/an.

Le syndicat est capable de produire : 2 847 000m³/ an, grâce à la ressource pompée à grande profondeur dans la nappe de la Molasse Miocène sur les trois champs captant.

En 2020, 1 392 973 m³ sont produits par ces 3 champs captant, la ressource est donc exploitée à 49% de sa capacité maximale.

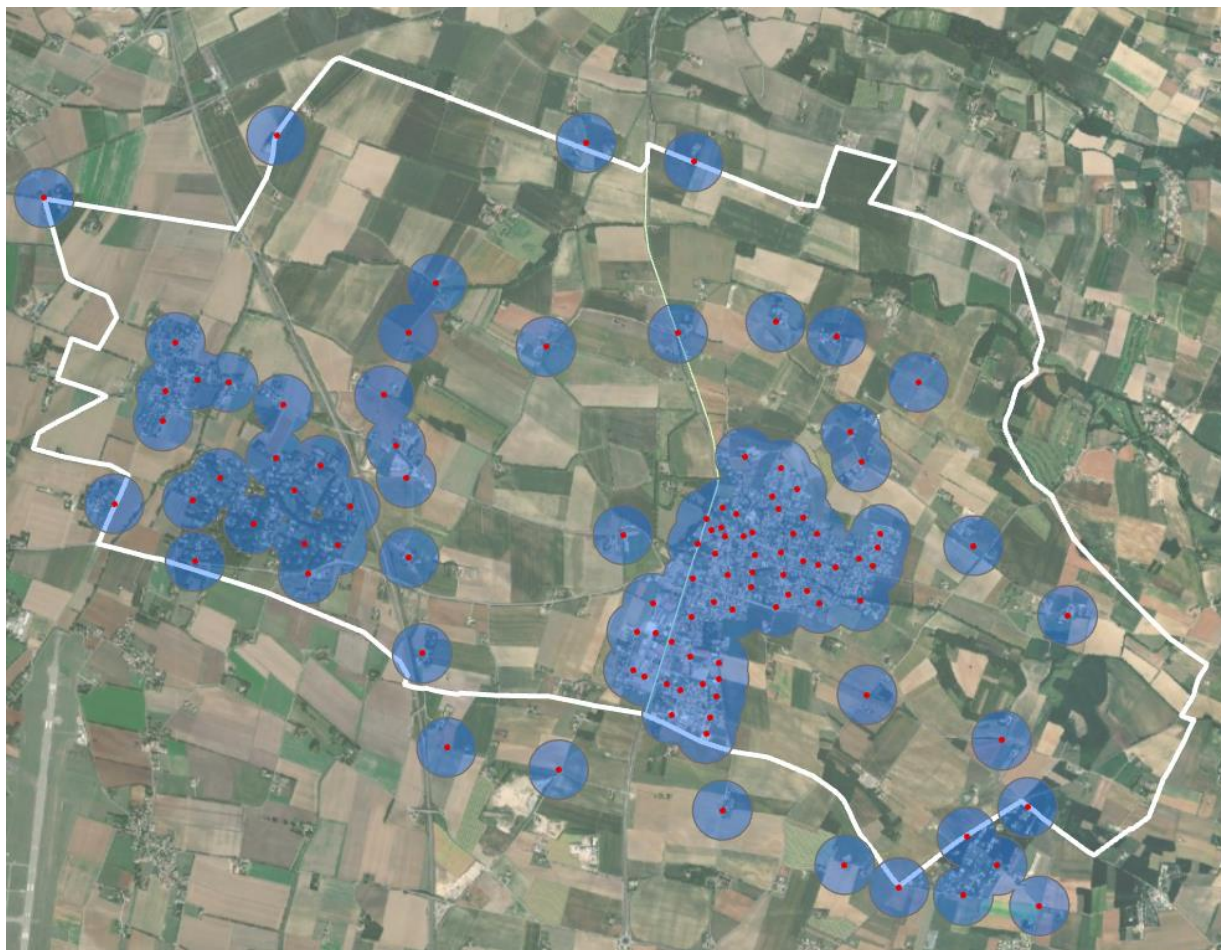
Or, le SIEPV indique que le transfert de l'eau potable du réservoir Bayardières (alimenté par l'eau pompée dans la nappe de la Molasse) à celui des Serres (alimenté par la source de Peyrus) est tout à fait envisageable, et permettrait de pallier transitoirement la fermeture de la source de Peyrus. Des études sont en cours afin de trouver une ressource permettant de produire au minimum 50m³/heure et pouvant remplacer la source de Peyrus.

Ainsi, en l'état actuel, le syndicat n'est pas en mesure de fournir suffisamment d'eau potable pour alimenter la population générée à échéance du PLU. Néanmoins des études sont en cours afin de trouver une nouvelle ressource (avis de l'hydrogéologue agréé dans le cadre de l'étude de faisabilité de la protection d'un futur forage destiné à une AEP publique (Combovin – Drôme), datant de janvier 2022).



Les bornes de défense incendie

Les poteaux incendie apparaissent sur la carte ci-contre. Le bourg est densément couvert par ce maillage. Le secteur des Bois soumis à un risque incendie fort est moins maillé notamment sur certains secteurs non bâtis. Ce qui constitue une réelle contrainte à leur développement.



Carte localisant les points de défense incendie et le rayon de 200m de desserte autour de ces points

Eaux usées

Compétence

La communauté d'Agglomération possède les 2 missions suivantes :

- **Assainissement collectif des eaux usées** (52 communes sur les 54 communes de Valence Romans Agglo sont dotées d'un service public d'assainissement collectif. Le service public d'assainissement des eaux usées assure le raccordement au réseau public, puis la collecte, le transport et la dépollution des eaux usées, élimination des boues produites comprise.
- **Assainissement non collectif.** Le service public d'assainissement non collectif assure le contrôle des installations d'assainissement non collectif, le contrôle de conception et de réalisation des installations neuves ou réhabilitées.

La station d'épuration

La commune de Montélier est raccordée à la station de Valence d'une capacité nominale de 174 000 EH. Cette station a été mise en service en 2003. Son exploitation est assurée par Veolia Eau dans le cadre d'un contrat de délégation de service public qui a débuté le 1er octobre 2018 pour une durée de 15 ans. Les performances de la station sont excellentes (voir tableau ci-contre).

En 2019, les charges de pollution moyennes reçues par la station se situent très en deçà de sa capacité nominale. Le taux de charge moyen en DCO est de 50% et de 61% en DBO5.

A noter : des travaux de réhabilitation et de gros entretien de l'incinérateur des boues ont été réalisés de juillet 2018 à avril 2019. Compte tenu du renouvellement d'un nombre important d'équipements et des modifications de process, la remise en service du four a été plus longue que prévue. Un fonctionnement normal a pu être retrouvé à partir de fin juin. Des non-conformités aux normes de rejet ont été relevées lors des bilans de fonctionnement en grande partie liées aux problèmes de remise en route du four d'incinération des boues. Compte tenu de ces éléments, le système de traitement de Valence est considéré comme non conforme aux prescriptions nationales et locales pour l'année 2019.

RÉSULTATS 2019	MES	DCO	DBO5	NTK
Pollution entrante (kg/an) y compris DO	2 371 629	4 710 492	2 286 498	445 657
Pollution rejetée (kg/an)	127 038	331 906	84 328	72 205
Rendement	95%	93%	96%	83,8%

Performances épuratoires de la station de Valence



Le réseau

Les données liées au réseau du système d'assainissement de Valence sont présentées ci-contre.

La commune de Montéliér dispose d'un réseau d'assainissement de type séparatif dans le centre-ville. La longueur du réseau est d'environ 10 km.

Les eaux pluviales collectées regagnent le milieu naturel soit au niveau des exutoires des réseaux (Limaçole et différents canaux) soit au niveau des puits d'infiltration. Certaines zones imperméabilisées (parkings, station de nettoyage, station essence...) voient leurs eaux pluviales traitées avant le rejet dans le réseau séparatif. Les autres secteurs situés en périphérie par rapport au centre du village sont essentiellement traités par puits filtrants. Il faut noter que le secteur d'habitat diffus des Petits Bois et Grands Bois n'est desservi par aucun réseau collectif d'assainissement.

Des travaux d'extension ont été menés par la commune afin de raccorder le bourg de Fauconnières au réseau collectif.

Le système de collecte de Valence est considéré comme conforme en 2019.

Le schéma général d'assainissement sera actualisé et le dossier zonage assainissement sera soumis à enquête publique en même temps que le projet de PLU.

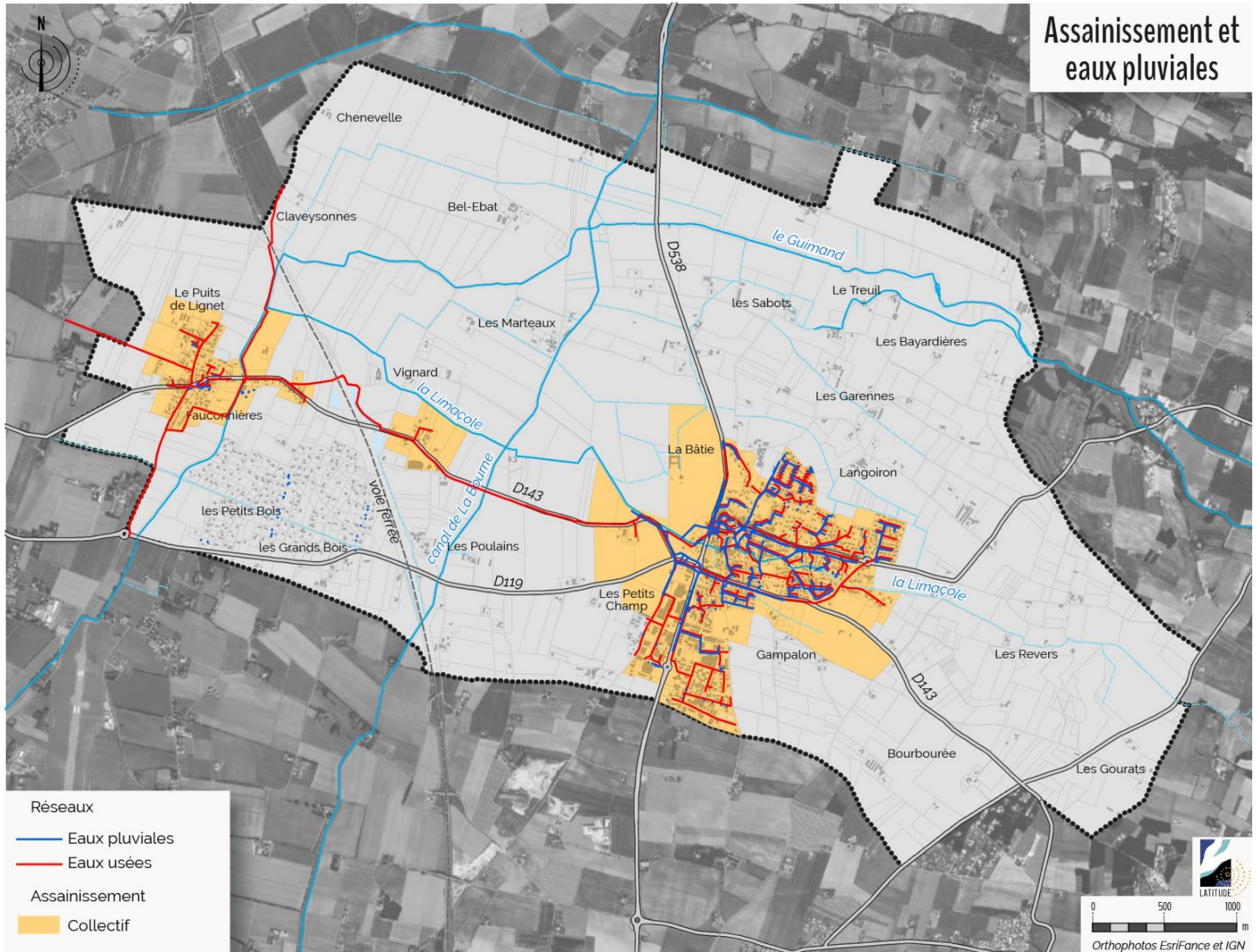
Un schéma d'eau pluviale sera réalisé prochainement à l'échelle des 54 communes de l'agglomération (hors temporalité du PLU). Dans le règlement d'assainissement, figureront des éléments de doctrine ainsi qu'une méthode de prise en compte de la gestion des eaux pluviales à suivre dans les futurs projets d'urbanismes.

Deux entités urbaines sont desservies par les réseaux : le Bourg et Fauconnières. Les autres secteurs ne sont pas desservis en assainissement collectif et il n'est pas prévu à une échéance de 10 à 12 ans d'étendre les réseaux en raison des distances et des coûts induits (en particulier au quartier des Bois qui est sans réseaux collectif pour desservir plus de 200 logements présents).

Système d'assainissement	VALENCE
Communes raccordées	7 : Alixan, Bourg-lès-Valence, Chabeuil, Malissard, Montéliér, Saint-Marcel-lès-Valence, Valence et la zone d'activités du 45 ^{ème} parallèle sur la commune de Chateauneuf-sur-Isère
Capacité en EH	174 000
Eaux usées strictes	318 km (63 %)
Unitaires	177 km (36 %)
TOTAL Réseaux d'assainissement	495 km
Eaux pluviales strictes	217 km
TOTAL Assainissement et eaux pluviales	712 km
Nombre de postes de refolement	84
Nombre de bassins d'orage (bassins de stockage et de restitution au réseau d'assainissement)	6 Volume total de 19 360 m ³
Nombre d'abonnés	38 237 (46 %)



Assainissement et eaux pluviales



L'assainissement non collectif

Les habitants non desservis par un réseau public d'assainissement collectif sont des usagers du SPANC.

Le service public d'assainissement non collectif concerne une population estimée à 31 347 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire de 225 262 habitants (données INSEE 2015), soit 13,9 % de la population totale du territoire de Valence Romans Agglo.

Le nombre total d'installations d'assainissement non collectif sur le territoire avec l'ensemble des installations neuves contrôlées par les différents SPANC est estimé en 2019 à 13 838 installations.

Les données liées à la commune de Montélier sont les suivantes :

COMMUNES	Nombre d'installations conformes	Nombre d'installations non conformes sans risque pour l'environnement ni danger pour la santé des personnes	Nombre d'installations non conformes avec risque pour l'environnement ni danger pour la santé des personnes	Nombre d'installations considérées comme absentes	Nombre d'installations ayant fait l'objet d'un contrôle
MONTELIER	68	137	46	5	256

